

## **Communiqué du conseil municipal**

### **Réseaux câblés à haut débit**

Répondant à la proposition de Swisscom, le conseil a chargé M. Buchser d'étudier l'éventualité de participation financière de la municipalité à l'aménagement de la desserte par câble à haut débit pour l'ensemble du village. Il s'agit d'évaluer les avantages à tirer d'un tel investissement pour la population.

### **Curage de la Birse**

Pour le curage du lit de la rivière, entre la prise d'eau de Swissmetal et l'usine, l'Etat a versé la subvention cantonale qui s'élève à Fr. Fr. 14'035.30 sur le total du coût des travaux de Fr. 42'531.20.

### **Point de vente LIDL et travaux connexes**

L'implantation d'un nouveau point de vente de LIDL à Reconvilier va se concrétiser. Le canton a délivré le permis d'aménager le ruisseau du Benevis qui, actuellement entièrement sous tuyaux, sera remis à ciel ouvert sur toute la profondeur de la parcelle des anciens entrepôts de Swissmetal. La société LIDL a confirmé, sur la base de l'obtention de cette dernière autorisation, sa décision de construire à Reconvilier. Les travaux préalables débuteront ce printemps.

Dans ce but, le mandat d'ingénieurs pour la planification définitive, la mise en soumission et la surveillance des travaux de la correction du ruisseau avec y compris l'adaptation des collecteurs d'eaux usées, a été attribué aux bureaux Kissling & Zbinden SA à Bienne et ATB SA à Tramelan. Les honoraires des ingénieurs sont arrêtés à Fr. 172'000.-.

Le collecteur d'eaux usées de la Grand-Rue sera adapté au projet de corrigé du ruisseau selon les instructions de l'office des ponts et chaussées. Cette modification impose de faire passer le collecteur d'eaux usées situé dans la route cantonale sous le ruisseau. Cela entraîne un renchérissement des travaux de l'ordre de Fr. 65'000.- pour la commune. En fonction de la planification des travaux, le conseil a estimé que le crédit additionnel nécessaire était lié aux décisions précédemment prises par l'assemblée pour l'implantation du point de vente de la société LIDL. Sa décision a été publiée dans la feuille officielle.

Le conseil a par ailleurs adjugé le mandat d'ingénieur pour la confection de la bande polyvalente sur la route cantonale au bureau SD Ingenierie SA de Bienne pour le prix de Fr. 31'600.-.

### **Lame à neige**

La municipalité a commandé une nouvelle lame à neige à l'entreprise Heimann de Bévillard pour le prix de Fr. 28'000.-.

### **Harmonisation des registres officiels**

L'harmonisation des registres communaux avec ceux de l'Etat a été réalisée. Le canton versera pour ce travail une subvention de Fr. 4'809.10.

### **Suppression de l'autorisation d'exploiter les lotos et tombolas**

Pour information : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'exploitation de lotos et de tombolas n'est plus soumise à l'obtention d'une autorisation. Il faut cependant préciser que de telles manifestations ne requièrent plus de permis que pour autant que le bénéfice réalisé lors d'une de ces actions soit affecté à des buts d'utilité publique.

### **Location de la salle des fêtes**

En raison des nuisances produites par le trafic automobile à la Vie des Crêts, le conseil a complété les conditions générales liées à la location de la salle des fêtes. Pour toutes les manifestations regroupant plus de 200 personnes, seul le trafic montant la rue sera autorisé. Les visiteurs quittant les lieux devront transiter par les Condémines pour rejoindre la route cantonale à l'issue des activités se déroulant dans le complexe communal - introduction des prescriptions liées à la régulation du trafic lors de grandes manifestations.

### **Dépenses pour l'entretien des immeubles**

Le conseil a libéré les crédits suivants :

Fr. 8'226.- pour le remplacement de la porte d'entrée ouest de la salle des fêtes ;

Fr. 6'701.- pour le remplacement d'une porte d'atelier du bâtiment no 9 du Dr Tièche ;

Fr. 10'657.- pour l'achat de quinze nouvelles tables pour la salle des fêtes.

### **Dancing Le Perroquet**

Des démarches sont en cours avec le nouvel exploitant du dancing afin de réduire les nuisances produites par l'affluence de la clientèle qui stationne sur la voie publique.

### **Sous-commandant de la PCi**

M Gérard Sauvain, suppléant du commandant a résilié son contrat de travail avec effet au 31 mars 2010. Le conseil a remercié M Sauvain pour son engagement et a mis le poste au concours.

### **Constructions**

Le conseil a délivré les permis de construire à M Marc Tanné pour l'installation de capteur solaire thermique au no 20a de la Rte de Saules, sur parcelle 213, zone H2 et aux conjoints Fabienne et Josse Descharles pour la construction d'une maison familiale au no 12 des Condémines, parcelle 410, en zone H2 .

### **Bureau de vote**

La formation du bureau de vote pour les consultations du 7 mars a été arrêtée comme suit: président M Henri Kneuss conseiller municipal, membres Mmes et MM Nathalie Fleurie, Sébastien Fracheboud, Kim aMarca, Gérard Bigler, Isabelle Flück, Marin Gerber, suppléants Paul Geiser, Daniele Fragnoli, Catherine Fehr, Valérie Fasel-Béroud.

### **Agenda communal**

Lors de sa première séance, l'exécutif a fixé les dates de ses sessions ainsi que les différentes échéances de l'année en cours comme suit :

Votation communale sur le projet de passerelle à la Rte de Tavannes, le 7 mars ;

Elections municipales le 28 novembre ;

Assemblées des comptes le 14 juin et du budget le 6 décembre ;

Fermeture de l'administration communale : en été du lundi 19 juillet au dimanche 1<sup>er</sup> août et en fin d'année du mardi 23 décembre à midi au dimanche 2 janvier 2011.

### **Séance d'information interactive de l'AIJ**

M Leuenberger représentera la municipalité lors de l'assemblée d'information organisée par l'AIJ à l'intention des autorités communales, le 8 mars prochain à Tramelan.

### **Réfection intégrale de la Vie des Crêts**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de confier les travaux de reconstruction de la Vie des Crêts au consortium Huguelet/Torti. Sa décision est fondée sur le fait que ce consortium propose une offre à forfait. En outre, la municipalité tient à soutenir l'économie locale.

### **Refonte de la numérotation des bâtiments**

Dans le cadre des travaux menés par le géomètre conservateur en liaison avec le recensement des bâtiments, certaines anomalies ont été constatées dans la numérotation des bâtiments des différents quartiers. Cela concerne les rues et bâtiments suivants :

A Jolimont, l'impasse comprenant les bâtiments no 20a, 22, 24, 26 et 28. Cette impasse n'exprime plus naturellement le prolongement de la rue de Jolimont depuis la construction de la route de liaison sur la Vie des Crêts. Il serait possible de lui donner un nom distinct. L'avis des habitants concernés sera demandé.

A la rue des Condémines, les numéros ont été attribués durant les années 50 et 60 sont inversés par rapport à la pratique usitée depuis. Les bâtiments no 43 et 45 immatriculés sous Rte de Tavannes, ne sont réellement accessibles que depuis les Condémines. Enfin la numérotation devrait commencer depuis la route cantonale.

A l'occasion du bornage de la route du Benevis supérieur au terme des travaux de reconstruction de la route, il paraît judicieux de donner un nom distinct à cette impasse qui ne représente pas la continuation naturelle de la rue. Les habitants du quartier seront préalablement consultés.

### **Passage à niveau pour piétons**

Le service d'Economie bernoise a répondu favorablement à la demande de la commune. Pour la construction de la passerelle permettant de remplacer le passage à niveau situé près de l'ancienne cantine Boillat, sous réserve que l'ouvrage soit réalisé avant la fin de l'année, la Confédération accordera un prêt sans intérêt à la commune de l'ordre d'environ Fr. 350'000.-. Les CFF ont d'autre part confirmé leur engagement de contribuer à l'érection d'un pont à raison de la moitié du coût de la solution la plus courte. Dans ces circonstances, le conseil a décidé de soumettre le projet à la volonté populaire. Les citoyennes et citoyens seront appelés à statuer sur cet objet le 7 mars prochain. Un message et des extraits de plans leurs seront envoyés avec le matériel de vote.

### **Plan général d'évacuation des eaux**

Ensuite de l'approbation du PGEE communal par l'office des eaux, l'administration a présenté le décompte des travaux de planification. Le canton l'a approuvé. Sur un coût total de Fr. 407'820, compte tenu des acomptes déjà versés de Fr. 158'686.-, le conseil accorde encore un montant de Fr. 33'205.- à la municipalité. La Confédération pour sa part devrait verser la subvention promise de Fr. 78'231.-. L'ouvrage ainsi terminé l'arrêté de compte y relatif sera soumis à l'assemblée de mois de juin.

### **Salopettes de la protection civile**

Le conseil a décidé de remettre à la commune roumaine de Torba les salopettes de la protection civile propriété de la commune et qui ne sont plus utilisées.

### **Nouveau bâtiment administratif**

Le projet de bâtiment mixte comprenant les locaux de l'administration communale et des appartements a suscité un grand intérêt. Plusieurs acheteurs potentiels se sont fait connaître. L'étude se poursuit au niveau des plans d'exécution par les architectes. Il s'agit d'affiner les coûts et les variantes possibles s'agissant de l'équipement des appartements.